





En savoir plus

Site de la Directive "Oiseaux"

 Zone de Protection Spéciale (ZPS) (33)

Site de la Directive "Habitats"

 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (96)

 proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) (2)

Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger les habitats et espèces de faune et de flore représentatifs de la biodiversité européenne.

L'objectif du réseau est d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de cette biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Il s'agit d'une approche par milieux, qui implique une gestion territoriale dans une démarche de développement durable.

Dans notre région, le réseau Natura 2000 comprend 127 sites (dont 13 sites majoritairement marins) et couvrent environ 30% du territoire.

